

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020

Le 17 décembre 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Nuisement-sur-Coole, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 11 décembre 2020.

<u>Nombre de délégués :</u>		<u>Titulaires présents :</u> Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Célia DUVAL, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.
- en exercice	44	
- présents	38	
- représentés ou ayant donné pouvoir	4	
- votants	42	
- ont voté pour	41	<u>Etaient représentés :</u> Gérard ACOSTA par Milène ADNET (pouvoir), Françoise DROUIN par M. René SCHULLER (pouvoir), Hubert FERRAND par M. Eric PIGNY (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant).
- ont voté contre	0	
- se sont abstenus	1	

Absents : Anne BRAZE (excusée), Jean-Marie ROSSIGNON, (excusé).

#### DÉLIBÉRATION N° 972-2020

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

#### OBJET :

**Octroi de chèques cadeaux de fin d'année au personnel de la collectivité**

Le conseil nomme Mme Murielle STEPHAN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la proposition d'organiser un arbre de Noël au profit des agents et de leurs enfants n'a pu se concrétiser au regard du contexte sanitaire.

Il est proposé d'octroyer des chèques cadeaux en remplacement de ce moment festif :

- d'une valeur unitaire de 50 € à l'ensemble des agents de la collectivité en poste au 31/12/2020,
- d'une valeur de 30 € pour chacun de leur enfant de moins de 16 ans à cette même date.

Vu l'avis favorable du comité technique réunit le 16 décembre 2020 ;

#### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

**DÉCIDE** d'octroyer des chèques cadeaux à l'ensemble des agents de la collectivité et de leurs enfants, et d'appliquer la réglementation ci-dessous :

##### ➤ AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

- Présents dans les effectifs au 31 décembre de l'année en cours
- Quel que soit le nombre d'heures au contrat pour les personnes en CDD
- En arrêt maladie ou absent depuis moins de 6 mois
- Pas pour les agents en situation de disponibilité quel que soit le motif

##### ➤ ENFANTS DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

- De moins de 16 ans au 31 décembre de l'année en cours
- A charge des agents de la collectivité

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2021.01.11 14:51:39 +0100  
Ref:20210105\_103802\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président